

**Gérald Darmanin,  
président de l'Amicale des politicien·nes condamné·es**

 **Gérald DARMANIN**  @GDarmanin · 18h  ...

Sans commenter d'aucune manière une décision de justice, j'ai une pensée plus qu'amicale pour Damien Castelain, qui est un grand Président de la Métropole de Lille, et un maire passionné de Péronne-en-Mélantois. Qu'il soit assuré de mon soutien dans ce moment difficile pour lui, sa famille, ses collègues élus de MPC, ses collaborateurs et pour les agents de la @MetropoleLille.

Sans commenter d'aucune manière une déclaration du garde des Sceaux, les sentiments amicaux de celui-ci sont manifestement sans limite, du moins lorsque des responsables publics sont condamnés pour des atteintes à la probité. Cet élan pourrait être touchant s'il ne venait pas d'un membre du gouvernement, a fortiori ministre de la Justice.

En tant que garde des Sceaux, il est soumis au principe de la séparation des pouvoirs, fondement de notre démocratie. Sa mission est de permettre le fonctionnement de la justice et non de l'entraver, de défendre l'autorité judiciaire et non de la désavouer.

Ne nous y trompons pas, exprimer publiquement son soutien « amical » à des personnes condamnées, c'est à l'évidence décrédibiliser la décision rendue par la justice. Dans une affaire en cours, c'est une pression de plus exercée sur les magistrat·es, déjà empêché·es de faire sereinement leur travail. C'est aussi choisir le camp de la corruption contre celui de l'anticorruption, alors que la justice économique et financière est attaquée de toutes parts. Manifestement, dans ce domaine, le choix de la politique pénale n'est pas celui de la fermeté.

Redisons-le clairement : le droit de critiquer les décisions de justice, même indirectement, ne s'applique pas au garde des Sceaux. Le premier de ses devoirs est de faire respecter et donc de respecter lui-même la séparation des pouvoirs. Sa fonction lui impose de garder le silence quand la justice fait son travail et ne l'autorise pas à s'exprimer publiquement sur des affaires individuelles.

Coutumier du fait, le garde des Sceaux n'ignore nullement la portée de son soutien : il détourne ostensiblement sa fonction ministérielle au gré de ses préférences et au profit de ses amitiés personnelles et politiques.

Le clientélisme, le favoritisme, le copinage n'ont pas leur place dans notre pays. Ils abîment la confiance, déjà fragile, que les citoyens ont dans leurs institutions. Le Syndicat de la magistrature combattra systématiquement ces pratiques indues qui discréditent l'État de droit et la démocratie.